

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

Le 13 Octobre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Souilhe, se sont réunis à 20H30, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 Octobre 2022 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Etaient Présents : M. Raymond VELAND, M. Éric ROSALIE, Mme Martine FONTANIÉ, M. Gilbert PICCININI, Mme Charlotte BOETTI, M. Freddy GAUTHIER, M. Jean-Marie ROSALIE,

Etaient absents excusés : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mlle Corinne CARMES, M. Grégoire ECK,

Secrétaire de Séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, Martine FONTANIÉ est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal de la réunion du 28 juillet 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des présents le procès verbal relatif à la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2022.

Délibération DL_2022_20 : Dépôt des demandes de subventions pour la rénovation de la Salle intergénérationnelle

M. le Maire indique que les différents devis concernant la rénovation de la salle intergénérationnelle représentent un montant prévisionnel de 230 000.00 € TTC. Il propose de présenter un dossier de demandes de subventions aux différents partenaires financiers à savoir : la Préfecture, la Région, le Conseil Départemental et le Syaden. M. le maire précise que si les subventions sont insuffisantes, le projet sera difficilement réalisable en totalité.

*Le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents
de déposer un dossier de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers*

Délibération DL_2022_21 : Révision des conditions d'acquisition d'une concession au cimetière

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il serait bon de revoir le prix d'une concession au cimetière, celui-ci n'ayant pas été actualisé depuis de nombreuses années.

Après en avoir discuté le conseil municipal, au vu de ce qui se pratique dans les communes avoisinantes propose de porter le prix de la concession à 50€ le m² soit 300€ les 6m² pour une durée de 50 ans éventuellement renouvelable moyennant une cotisation qui sera déterminée ultérieurement.

*Le Conseil Municipal approuve à la majorité des présents
De porter le prix de la concession de 6 m² à 300 € pour une durée de 50 ans renouvelable*

Délibération DL_2022_22 : Révision des conditions tarifaires de la prestation ménage de la salle intergénérationnelle

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il serait souhaitable de revoir le tarif de la prestation ménage de la salle intergénérationnelle, la somme de 50,00 € ne représentant plus le coût réel de cette prestation, il propose de porter la possibilité de faire nettoyer la salle à 100,00 €.

*Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents
la modification tarifaire de la prestation de nettoyage de la salle intergénérationnelle*

Délibération DL_2022_23 : Reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCCLA

M. le Maire explique que la loi de finance 2022 prévoit que la Taxe d'Aménagement perçue par les communes doit être reversée en partie ou en totalité à la Communauté de Communes. Il précise que les élus de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ont fixé à 0% le taux de reversement de cette taxe.

*Après en avoir discuté le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents
à 0% le taux de reversement de la Taxe d'Aménagement*

Délibération DL_2022_24 : SYADEN : Mission d'accompagnement personnalisé bâtiment ciblé

M. le Maire précise au Conseil municipal que le Syndicat d'Energies et du Numérique (SYADEN) propose un accompagnement personnalisé pour la concrétisation des travaux de rénovation énergétique de la salle intergénérationnelle.

*Après en avoir débattu le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents
de missionner le SYADEN pour réaliser cet accompagnement de rénovation de la salle intergénérationnelle*

Délibération DL_2022_25 : SYADEN demande subvention pour dernière tranche de travaux concernant l'éclairage public.

Le SYADEN a réalisé en 2021 les travaux de mises aux normes de l'éclairage public de la 1^{ère} tranche. Il effectue actuellement les travaux de la 2^{ème} tranche, une demande de subvention doit être faite pour la 3^{ème} et dernière tranche de travaux.

**Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents
la demande de subvention au SYADEN**

Questions et informations diverses :

♦ **Désignation d'un correspondant incendie et secours au sein des membres du Conseil Municipal**

M. le Maire doit désigner un correspondant incendie et secours qui sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Eric ROSALIE accepte d'assurer cette fonction.

♦ **Modification des plages horaires de l'éclairage public**

Afin de maîtriser le coût de la consommation énergétique, les horaires de l'éclairage public seront prochainement modifiés : L'éclairage public sera éteint de 22h30 à 6h30.

Il est également demandé aux associations et clubs du village de bien vouloir faire un effort sur leur consommation d'électricité.

♦ **Aménagement emplacement des containers d'ordures ménagères.**

M. le Maire fait part des réclamations orales et écrites qu'il reçoit concernant l'emplacement des containers d'ordures ménagères.

Suite à la demande du SMICTOM il a été décidé de centraliser les containers à 2 endroits, des travaux sont actuellement en cours afin de limiter au maximum les désagréments que pourraient occasionner ces containers : un mur est construit, de la végétation sera plantée autour et la propreté des containers sera régulièrement contrôlée.

Cette année nous avons constaté que la taxe des ordures ménagères avait augmenté de 15%, un des taux le plus élevé de la communauté de communes bien que nous fassions l'effort de réduire les points de collecte. Toutefois si nous ne prenons pas les mesures souhaitées par le SMICTOM ou si nous demandons plusieurs passages par semaine, ces services étant payants, l'augmentation de cette taxe serait encore plus importante.

Il est également demandé à chacun de ne pas déposer les ordures ménagères trop tôt avant le jour de la collecte (le mercredi matin pour les ordures ménagères, le vendredi matin pour les containers des tris sélectifs) et de ne pas oublier de fermer le couvercle des containers.

♦ **Logement école**

Un professionnel est venu contrôler l'isolation des combles du logement de l'école, il a relevé une hauteur d'isolant de 20cm. Afin d'être dans la norme actuelle 10cm seront prochainement projetée dans les combles.

♦ **Noël des enfants**

Le conseil municipal décide de maintenir à 25.00 € la participation de la commune pour le Noël des enfants de la commune nés entre 2012 et 2022. Un recensement sera prochainement effectué.

♦ **Repas des aînés**

M. le Maire propose afin de réunir un maximum de personnes d'organiser courant janvier 2023 le repas gratuit pour les aînés et de l'ouvrir à tous moyennant une participation financière.

♦ **Journée du Patrimoine**

Pour l'organisation de la première journée du patrimoine à Souilhe, les bénévoles présents sur les sites de l'école d'avant, la fontaine et les auges ont eu le plaisir d'accueillir une cinquantaine de personnes venues découvrir une partie du patrimoine de notre village.

♦ **Fête du Cassoulet**

Félicitations aux bénévoles de Souilhannels et Souilhe pour la réalisation de ce char qui comme les autres années est toujours magnifique.

♦ **Ventes de Brioches au profit de l'AFDAIM**

Charlotte BOETTI a vendu dans le village 50 brioches au prix de 7,00 € l'unité au profit de l'afdaim elle a récolté au total 399,00 € (350,00 + 49,00 de dons)

♦ **Remerciements**

M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient vivement :

M. DALLENC qui a décapé et repeint la porte de l'église.

Mme Rose GUILHOT pour son dévouement durant de nombreuses années pour assurer la correspondance de presse de notre village.

Ainsi que Michel et Didier toujours présents et volontaires pour aider aux travaux du stade.

La séance est levée à 22h40

Le Maire
Raymond MELANI



La secrétaire
Martine FONTANIÉ